

COMMUNE DE LABRUYERE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 30 OCTOBRE 2015, 20h – Salle communale

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 26 octobre 2015, s'est réuni le Vendredi 30 Octobre 2015, à 20h, à la salle communale sous la présidence de Mme Odile DERVIER, Maire.

	Présent	Pouvoir à	Absent		Présent	Pouvoir à	Absent
Mme Le Maire	X			Aude Merle Clément	X		
Patrice Bonnin	X			Martine Meunier	X		
Robert Vittaut	X			Aline Orlandella	X		
Patrick Brulé			X	Bernard Quenot	X		
Bruno Clémence	X			Angélique Tesson		Bruno Clémence	X
Stéphanie Le Garrec	X						

Nombre de Présents début de séance : 9 – Absent (s) : 2 (1 pouvoir)

Secrétaire de séance : Aline Orlandella

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 11 Septembre 2015 ;
- 2) Décision modificative : annulation de créance ;
- 3) Convention avec la SPA refuge de Jouvence à Messigny ;
- 4) Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle ;
- 5) Plantation peupliers ;
- 6) DETR 2016 : travaux et subventions ;
- 7) Programme de soutien à la voirie communale : projet 2016 ;
- 8) Réhabilitation du bâtiment communal : suivi ;
- 9) Informations et questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 11 Septembre 2015 ;

Mme le Maire demande aux conseillers l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion de conseil. Sans aucune remarque, il est adopté :

VOTANTS : 10 (dont 1 pouvoir) POUR : 10

2) Décision modificative : annulation de créance

Elle concerne une ancienne affaire jugée par le Tribunal Administratif (affaire Grandgirard, relative à un recouvrement de charges locatives) et pour laquelle l'assurance de la commune GROUPAMA était intervenue et avait obtenu gain de cause. L'intéressé ayant fait appel, une demande d'annulation du jugement a été formulée le 29 novembre 2012 par la cour d'appel de Lyon. Ainsi, 2 titres n° 36 2007 (1063,44 €) et n° 49 2008 (318,44 €) doivent être annulés. Une décision modificative est nécessaire pour prélever 892€ du compte 6227 et abonder le compte 673 (titre annulé sur année antérieure). Mme Le Maire demande l'approbation de cette décision modificative.

VOTANTS : 10 (dont 1 pouvoir) POUR : 10

3) Convention avec la SPA refuge de Jouvence à Messigny

Dernièrement, un chien errant, mal en point, divaguait sur le territoire. L'animal a été transporté à une clinique vétérinaire de Seurre, afin de le remettre sur pied. Aucun signe distinctif n'a permis d'identifier son propriétaire et il incombe à la commune de prendre les dispositions nécessaires pour le placement de la bête. Une convention d'accueil des animaux errants doit être signée entre le refuge de Jouvence à Messigny et la commune. De ce fait, la commune est tenue de verser une indemnité annuelle de 0,50 € par habitant (base du dernier recensement) plus un forfait de 40 € de prise en charge pour la récupération de chaque animal.

Mme le Maire demande l'autorisation aux Conseillers de signer la convention.

VOTANTS : 10 (dont 1 pouvoir) POUR : 6 Abstention : 2 Contre : 2

4) Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle

La réglementation prévoit que les agents titulaires ou non sont soumis à un examen médical périodique. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose ce service. Une convention de mise à disposition du personnel du service de médecine préventive doit être établie avec une date d'effet au 1^{er} novembre 2015 et une cotisation dont le taux est fixé à 0,35% des masses salariales sera versée au Centre de Gestion.

Mme le Maire demande l'autorisation aux conseillers de signer cette convention d'adhésion.

VOTANTS : 10 (dont 1 pouvoir) POUR : 10

5) Plantation peupliers

Un devis est proposé par la SARL Geay travaux forestiers, pour la plantation de 120 peupliers sur une partie (2ha) de l'ancienne peupleraie. Le coût s'élève à 2 063€ HT. Le Conseil National du Peuplier n'accorde plus d'aide au titre de nouvelle plantation. Après discussion, la majorité des conseillers estime qu'il est préférable d'ensemencer le terrain en graine d'acacias, essence plus propice et moins exigeante pour le type de terrain communal. Mis au vote, cette décision obtient :

VOTANTS : 10 (dont 1 pouvoir) POUR : 8 CONTRE : 2

6) DETR 2016 : travaux et subventions

Afin d'anticiper les travaux 2016 et présenter des projets éligibles à la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR), à savoir : remplacement des 2 portes de garage (local technique), réfection du mur d'enceinte du bâtiment communal, Mme le Maire demande aux Conseillers l'autorisation d'engager les démarches nécessaires pour des demandes de devis, de subventions et dépôt des dossiers complets avant le 15 décembre 2015. Ces travaux seraient exécutés en fonction du bon équilibre budgétaire communal 2016.

VOTANTS : 10 (dont 1 pouvoir) POUR : 10

7) Programme de soutien à la voirie communale : projet 2016

Le Conseil Départemental soutient les travaux d'investissement de la voirie communale. Les projets éligibles peuvent prétendre à une subvention à hauteur de 30 à 50 % de la dépense. Il est important d'envisager, par petite portion, la réfection de notre voirie communale, notamment la rue de l'Issue qui est en mauvais état. Pour la campagne 2017, les dossiers doivent être déposés entre le 1^{er} Avril et le 30 Septembre 2016. Afin d'anticiper et réfléchir à la faisabilité de travaux pour 2017, Mme le Maire demande aux Conseillers l'autorisation de démarcher les entreprises pour des demandes de devis. Elle en rendra compte aux conseillers lors d'une prochaine réunion de conseil.

VOTANTS : 10 (dont 1 pouvoir) POUR : 10

8) Réhabilitation du bâtiment communal : suivi

Le bureau de la mairie est opérationnel dans la salle communale depuis fin septembre.

La phase désamiantage est terminée. L'entreprise Thomassin (gros œuvre) a installé barrières, cabine, et panneau de chantier. Elle est intervenue pour la démolition d'une cheminée et de l'ancienne cuisine. Les réunions de chantier avec l'architecte se déroulent chaque lundi à 14h à la salle communale.

- Dans le cadre de l'assainissement non collectif, le bâtiment communal ne peut bénéficier de l'aide de 3000 € d'aide à la mise aux normes dans la mesure où l'installation actuelle est classée « favorable avec réserve ».

- Le Conseil Régional a répondu favorablement au dossier de subvention déposé pour la réhabilitation du logement pour un montant de 14 320 €.

9) Informations et questions diverses

aménagement de la mare :

Le conseil a longuement réfléchi à l'aménagement de la mare et à la sécurisation des abords de la route départementale qui va à Lechâtelet. Il est prévu une alternance de barrières en rondin et de plantation d'arbustes.

Ces travaux seront effectués par les conseillers.

- **Des travaux de réfection** de la voirie dans la rue des Pâtis seront réalisés. Un effondrement inopiné de l'accotement empiétant sur le goudron rend la circulation et le cheminement dangereux. L'entreprise Lassonnaire de Lanthes a la charge des travaux pour un montant de 1 218 € TTC.

- **Cérémonie du 11 novembre** à 11h aux Monuments aux Morts suivi d'un apéritif sous le préau. (indisponibilité de la salle) ;
- **Repas des Anciens : 22 novembre** : il se déroulera à la salle communale de Lechâtelet, à partir de 12h15. Les personnes de 65 ans et plus ont été destinataires d'une invitation.
- **Elections régionales des 6 et 13 décembre** : l'organisation des bureaux de vote est établie.
- **Noël des enfants** : les travaux en cours dans la salle communale n'empêcheront pas le Père Noël de faire sa distribution de cadeaux samedi 19 Décembre. Des précisions quant à l'organisation de l'après-midi seront communiquées par voie d'affichage.
- **Distribution des bacs jaunes** par la Communauté de Communes : La distribution de ces bacs sur la commune s'effectuerait entre le 16 et le 20 Novembre, pour une collecte opérationnelle à compter du 1^{er} janvier 2016.

Fin de la séance : 22h 45.

Le Maire,

Odile Dervier

Vous pouvez retrouver les comptes rendus de réunion de conseil sur le site internet de la commune :

<http://www.mairie-labruyere.fr/>



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

~~~~~

Le Maire et le Conseil Municipal convient les habitants à participer à la cérémonie de commémoration du **MERCREDI 11 novembre 2015, à 11h** au **Monument aux Morts**.

Les jeunes, les adolescents, les enfants sont invités à s'associer à ce recueillement qui représente un devoir de mémoire.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur d'honneur sera offert.